



Sommaire :

- Le mot du Maire... p.1
- Céline DELRIEU p.2
- Equipements communaux p.3
- Repas de CCAS p.3
- Illuminations de Noël p.4
- Activités périscolaires p.4
- Mise en valeur patrimoine p.5
- Bibliothèque p.5
- 4ème soirée du foot p.6
- 30 ans de la pétanque p.6
- Amitié Chastelloise p.7
- Gymnastique volontaire p.7
- Cloche de l'ancienne école p.8
- Travaux à l'Ecoline p.8
- Association la Colagne p.9
- Rieucrossette p.10
- Course d'orientation p.10
- Plan Local d'Urbanisme p.10
- Habiter mieux p.11
- Chemins ruraux p.11
- Informations communales p.12
- Dates à retenir p.12
- État civil p.12

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi :
8h -12h / 13h - 16h

Mardi :
9h -12h / 13h - 17h

Mercredi :
13h - 17h

Jeudi :
9h - 12h

Vendredi :
8h - 12h / 13h - 17h

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous retrouver pour ce nouveau bulletin municipal élaboré par la commission communication que je remercie.

Le printemps pour les collectivités locales est synonyme de bilan financier et de budget prévisionnel. Il est difficile d'ignorer les restrictions budgétaires qui nous sont imposées car la baisse des dotations pour la seule année 2015 s'élève à 20 000 euros soit environ 10 % de réduction. A cela s'ajoute une hausse des dépenses de fonctionnement avec, entre autre, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

C'est dans ce contexte financièrement contraint que nous avons élaboré notre budget communal et le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taxes locales afin de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages. Nous avons donc opté pour un investissement mesuré en maintenant un soutien affirmé aux associations car leurs activités constituent le cœur de la vie locale et je vous encourage vivement à répondre à leurs invitations.

Déjà un an que le conseil municipal œuvre pour le quotidien et le devenir de notre belle commune.

Ce premier anniversaire c'est aussi la satisfaction de voir des projets se concrétiser comme l'extension de l'école publique et la finalisation de l'aire de jeux. De nouveaux projets vont voir le jour dans les prochains mois, d'autres sont simplement reportés afin de préserver les finances de la commune.

Je tiens à remercier mes collègues élus ainsi que tous les employés communaux qui œuvrent au quotidien pour que notre commune reste agréable à vivre. Ensemble nous vous souhaitons à tous un bel été fait de rencontres et de ressourcement en profitant des vacances pour trouver un repos bien mérité.

Je vous souhaite une bonne lecture, mon équipe et moi-même restons à votre écoute et à votre disposition pour approfondir tout sujet concernant la vie et le développement de notre commune.

Très cordialement,

Didier BRUNEL

FIN DE TRAVAUX À L'AIRE DEL DEYME

Initiée sous l'ancienne municipalité, suite à une forte demande des jeunes Chastellois, l'aménagement de l'aire de jeux appelée "Aire del Deyme" et située après le nouveau lotissement des Frênes vient de se terminer.

Une première tranche de travaux débutée fin 2013 avait permis de mettre en place un skate Park équipé d'un lanceur (structure permettant la prise de vitesse), d'une « Fun rampe » (élément médian permettant d'ef-

fectuer des figures), d'une « Bank » (structure d'arrivée) et d'un terrain multisports permettant la pratique de différents sports de balle. Autour de ce terrain, on trouve aussi une piste d'athlétisme équipée de deux couloirs. Elle pourra être utilisée par les élèves des deux écoles lors des séances de sport scolaire et l'association de gymnastique volontaire du Chastel pour l'activité ou la marche des seniors.

Ces dernières semaines,

d'autres jeux ont été installés : deux structures à ressort, un tourniquet, une structure de motricité pluriactivité pour les plus petits et une structure de cordes pour les plus grands.

Afin de pouvoir accueillir les parents dans les meilleures conditions possibles, des tables et des bancs ont été mis en place. Ces installations pourront permettre aussi aux familles de venir pique-niquer. Une poubelle est à la disposition des personnes à l'entrée de

l'aire afin de jeter les déchets et d'éviter ainsi de dégrader le site.

Une nouvelle clôture est venue aussi sécuriser cet espace. Un ensemencement a été réalisé afin de rendre cette aire encore plus attrayante. Cette aire de jeux a été pensée pour être utilisée par des personnes de tout âge. Merci à tous de bien vouloir respecter ces installations.



JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Vous n'avez pas eu la possibilité de découvrir la Bibliothèque Municipale, située rue du Château, venez nous retrouver le samedi 5 septembre entre 10 h et 17 h à l'occasion d'une journée « Portes ouvertes ». Vous pourrez échanger avec **Marie de Palet** qui nous fait l'honneur et le plaisir

de participer à cette journée. Tout au long de l'année, les enfants des deux écoles ont pu profiter du grand panel de livres proposés. Un calendrier a permis à chaque classe de venir dix fois au cours de l'année scolaire afin de choisir des livres à lire en classe ou à la maison.

De nombreux lecteurs, 125 à ce jour, de toutes les générations, consultent régulièrement les rayonnages pour choisir « le livre » qui leur permettra de passer d'agréables moments.

La bibliothèque est ouverte pendant l'été aux horaires suivants :

- du 6 au 24 juillet : lundi et mercredi de 16h à 18 h et samedi 10h à 12 h
 - du 27 juillet au 29 août : lundi et mercredi de 16 h à 18 h 30.
- Reprise des horaires habituels le lundi 31 août.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE À VOTRE SERVICE

Les secrétaires, Claudette, Emmanuelle et Joséphine vous accueillent au quotidien pour répondre aux différentes demandes des administrés et accomplir les tâches inhérentes à leurs fonctions.:

L'accueil du public : les secrétaires organisent et assurent l'accueil des usagers dans les meilleures conditions, pour toute demande (carte d'identité, recensement, demandes diverses...)

Gestion du courrier et des courriels : enregistrement et traitement des demandes.

La rédaction des actes administratifs : rédaction des arrêtés municipaux et des actes d'état civil (naissance, reconnaissance, mariage, décès...).

L'urbanisme : renseignements sur le Plan Local

d'Urbanisme et sa réglementation ; réception et transmission des demandes à la Direction Départementale des Territoires. Elles relayent les informations auprès des administrés ainsi que des services préfectoraux.

La gestion funéraire : Elles assistent le maire, dans ses fonctions d'officier d'état civil, pour les déclarations de décès et toutes les démarches consécutives : police des opérations funéraires et gestion du cimetière (concessions, crématorium...).

Les élections : organisation des élections en collaboration avec les élus et mise à jour de la liste électorale.

Les services techniques : Elles travaillent en lien étroit avec les services

techniques communaux, en relayant les demandes des administrés (fauchage, déneigement, installation de compteurs d'eau, problèmes divers...)

Les ressources humaines : Gestion de la paye et de la carrière des agents

Le montage des dossiers et la gestion des projets en cours : préparation et suivi des demandes de subventions, des dossiers d'enquête publique... ; préparation des conseils municipaux et rédaction des délibérations votées.

Les finances : préparation du budget avec le Maire ; règlement des factures (mandats) et encaissement des recettes (titres).



Le maire peut prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police (article L.2122-2 du Code géné-

ral des collectivités territoriales), d'imposer aux riverains des voies communales de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou mettant en cause la sécurité. Cet article permet désormais de procéder à l'élagage d'office, aux frais des propriétaires négligents, des abords des voies communales, comme pour les chemins ruraux.

Le maire est aussi com-

pétent pour établir les servitudes de visibilité (article L.144-2 du Code de la voirie routière) : suppression de plantations gênantes qui incommode la circulation publique à proximité de croisements, virages ou points dangereux.

Le maire peut enfin, au terme de l'article R. 116-2 du Code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui en l'absence d'autorisa-

ELAGAGE DES ARBRES

tion, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier dont il est responsable.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES (MARS 2015)

Suite au redécoupage cantonal de 2014, la commune du Chastel-Nouvel fait maintenant partie du canton de Saint-Alban sur Limagnole. Ce canton regroupe les 20 communes suivantes : le Chastel-Nouvel, Chaulhac, Estables, Fontans, Julianges, La Villedieu, Lajo, Le Malzieu-Forain, Le Malzieu-Ville, Les Laubies, Paulhac-en-Margeride, Rieutort-de-Randon, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans, Saint-Denis-en-Margeride; Saint-Gal, Saint-Léger-du-Malzieu, Saint-Privat-du-Fau, Sainte-Eulalie et Serverette.

Les 22 et 29 mars derniers ont eu lieu les élections départementales qui ont amené les résultats

ci-dessous :

1er tour :

Inscrits : 5396
Votants : 3962 (73,42 %)
Abstention : 1434 (26,58 %)
Exprimés : 3824 (70,87 %)

Liste Sabine DALLE - Patrice SAINT-LEGER (Divers droite) : 1599 (41,81 %)

Liste Jean-Paul BON-HOMME - Ludivine SAINT-LEGER (Divers droite) : 1349 (35,28 %)

Liste Josette BOULET - Guy GALVIER (Front de Gauche) : 488 (12,76 %)

Liste Mickaël BEAUFILS - Sabine SEGUIN (Front National) : 388 (10,15 %)
Votes blancs : 72 (1,82 %)

Vote nuls : 66 (1,67 %)

2nd tour :

Inscrits : 5393
Votants : 3981 (73,82 %)
Abstention : 1412 (26,18 %)
Exprimés : 3740 (69,35 %)

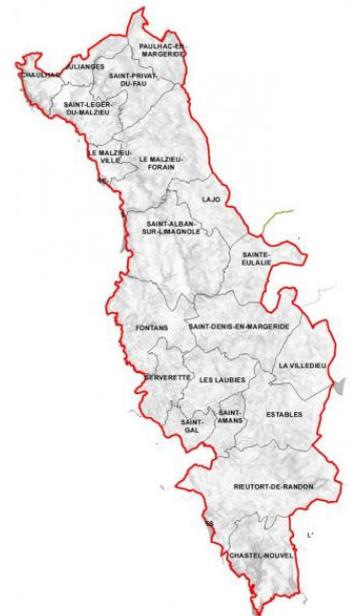
Liste Sabine DALLE - Patrice SAINT-LEGER (Divers droite) : 2170 (58,02 %)

Liste Jean-Paul BON-HOMME - Ludivine SAINT-LEGER (Divers droite) : 1570 (41,98 %)

Votes blancs : 125 (3,14 %)

Vote nuls : 116 (2,91 %)

Les deux conseillers départementaux du canton de Saint-Alban sur Limagnole sont Sabine DALLE et Patrice SAINT-LEGER.



ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET ÉOLIEN DE CHAMPCATE

Suite à la réduction du projet de 6 à 5 éoliennes, le projet éolien de CHAMPCATE rentre à nouveau en enquête publique, du 30 juin au 03 août 2015.

Vous êtes invités à venir prendre connaissance du dossier et donner votre avis sur la réalisation de ce projet, notamment lors d'une des permanences du commissaire enquêteur (M. Georges Winckler, chef du service départemental du renseignement intérieur en retraite, désigné par le tribunal administratif de Nîmes) :



Mardi 30 juin 2015: de 09H00 à 12H00 en mairie de Chastel Nouvel

Jeudi 09 juillet 2015 : de 09H00 à 12H00 en mairie de Rieutort de Randon

Vendredi 31 juillet 2015 : de 14H00 à 17H00 en

mairie de Rieutort de Randon
Lundi 03 août 215 : de 14H00 à 17H00 en mairie de Chastel Nouvel

Le projet comprenant 5 éoliennes de 3 MW de puissance unitaire (4 sur Chastel, 1 sur Rieutort) s'intègre dans les schémas de développement départementaux et régionaux.

Il produirait annuellement une énergie renouvelable équivalente à la consommation de 15000 habitants et générerait des revenus pour les collectivités locales et notamment pour la commune du Chastel-Nouvel (environ 40000 € /an).

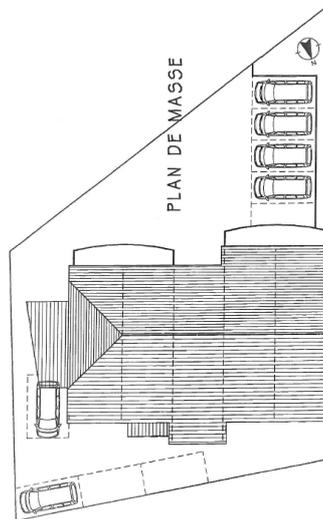
Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de Theolia centrale éolienne de Champcate, dont le siège social est 4, rue Jules-Ferry 34000 Montpellier, M. Fabien Viard, responsable projet – Tél. 04.67.58.85.28.

SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET PROJET MULTISERVICES RURAL

Le dossier de la salle intergénérationnelle est bien avancé. Le permis de construire est en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente de la réponse de partenaires financiers pour finaliser le budget et lancer la réalisation des travaux.

Cette salle est destinée, prioritairement, à accueillir l'association "L'Amitié Chastelloise", installée actuellement à l'étage du foyer rural dont l'accès n'est pas adapté. Il est également prévu l'aménagement d'un bureau

commun mis à disposition des associations de la commune.



Dans le cadre du projet de création d'un multiservices, la municipalité a fait l'acquisition du terrain nécessaire à l'implantation du futur bâtiment.

Ce terrain se situe dans le quartier des Cayres, en bordure de la RD806, face à l'aire de stationnement.

Cet emplacement a été privilégié pour sa facilité d'accès et la proximité de l'axe très fréquenté entre Mende et Rieutort-de-Randon.

Une étude économique a été confiée aux Cham-

bres Consulaires afin de définir les services les plus opportuns à proposer à la population (épicerie, boulangerie, bar, presse, ...).

Ce projet reste d'actualité, la municipalité a à cœur de le faire aboutir.

BUDGET 2015

Le budget 2015 a été voté à l'unanimité lors de la séance du 30 Mars 2015.

Cette année encore, les taux des taxes de l'exercice 2015 n'ont pas augmenté :

Taxe d'Habitation :
12,74 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 11,71 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 91,31 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,08 %

Le taux de la Taxe des Ordures Ménagères est lui aussi identique à celui de 2014, soit 8 %.

Ces taux sont largement en dessous de la moyenne départementale.

Les associations de la commune bénéficient, cette année encore, du maintien d'une subvention. La mise en œuvre d'action exceptionnelle a permis à certaines d'entre elles de bénéficier d'une dotation supplémentaire pour cette année. Le total des aides s'élève à 15 910,00 €.

Le budget de fonctionnement s'élève à 848 970,08 €.

Le budget d'investissement s'élève à 1 129 149,13 €.

L'agrandissement de l'école Écoline, qui a débuté en 2014, et dont les travaux vont se terminer pour la rentrée scolaire 2015, a été subventionné à hauteur maximale

de 70% du montant hors taxes.

Il en sera de même, au niveau des subventions, pour la construction de la salle intergénérationnelle dont les travaux vont commencer en 2015 pour finir en 2016.

La baisse des dotations de l'état entraîne une réduction importante de la capacité d'autofinancement de la commune pour les prochains projets.

Un important virement de 286 170,08 € a été effectué de la section fonctionnement sur la section investissement afin de pouvoir réaliser les différents travaux en cours.

Cette année des contrats départementaux sont mis en place sur des période de trois ans. Afin de bénéficier d'aides financières, il faut donc dès à présent prévoir et inscrire nos futurs projets dans ces contrats. Le choix définitif de ces opérations revient au conseil départemental en fonction d'une attribution forfaitaire faite à la communauté de communes, en prenant en compte la capacité d'autofinancement sur chaque année.

Concernant le service d'eau et assainissement, le budget de la section d'exploitation s'élève à 124 105,24 € et celui d'investissement à 179 681,16 €.

FOUR DE COULAGNET

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine vernaculaire, le four à pain de Coulagnet a fait l'objet d'une restauration complète de sa toiture et des ses maçonneries. Les travaux viennent tout juste de s'achever. Le four vient donc de retrouver sa jeunesse qui lui permettra, nous l'espérons, de rassembler les habitants du village autour d'une cuisson de pain aux bonnes saveurs et parfums d'antan.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin d'améliorer et de sécuriser les déplacements sur la commune, certains aménagements ont été réalisés :

marquages au sol du village du Chastel, vieille route sud, impasse Bellevue, vieille route nord, Alteyrac.

pose de glissières de sécurité en bois sur la route de la Fagette (au droit du carrefour avec la RD 806), sur la route de Coulagnet et au sein du hameau du Crouzet.

Malgré cela, il faut rappeler que le respect du code de la route ainsi que des autres usagers, le tout accompagné de courtoisie et de savoir vivre, sont les seuls moyens de se préserver du risque d'accident et de valoriser un sentiment de sécurité.



Cimetière

Comme vous avez pu le remarquer, les arbres situés en surplomb du mur d'enceinte du cimetière ont été abattus. Ces travaux ont été réalisés afin de préserver de tous risques de dégradation tombes et caveaux situés en contrebas.

L'espace ainsi libéré sera aménagé ultérieurement en places de stationnement. Cela facilitera ainsi l'accès au cimetière pour les personnes désireuses de rendre visite à

leurs défunts. Afin de finaliser cet aménagement, une glissière de sécurité et une grille seront installées.

Une reconnaissance particulière est adressée aux employés municipaux qui ont réalisé un travail soigné malgré des conditions d'exécution atypiques (hauteur des arbres, présence de lignes électriques, espace de travail réduit, proximité des tombes).



L'Écoline : l'école est finie !

Les travaux d'agrandissement de l'Écoline arrivent à leur fin. L'école sera donc prête à accueillir ses élèves en septembre prochain. Les Algécos seront démontés durant l'été. À la rentrée, les élèves, le corps enseignant et le personnel auront le plaisir de découvrir leur école agrandie, avec une cantine spacieuse et bien insonorisée, une salle dédiée au repos des plus petits. Pour le chauffage,

le choix d'un système géothermique a été privilégié dans un souci de respect de l'environnement et d'économie. Celui-ci a nécessité la réalisation de forages de près de 100 mètres de profondeur. Il est à souligner que les travaux ont été réalisés dans le respect du planning prévisionnel grâce à l'implication de l'ensemble des artisans.



CROIX DE L'AIRE DEL DEYME



FIN DE SCOLARITÉ EN PRIMAIRE

Le CCAS a décidé de renouveler le cadeau pour le départ en sixième des élèves de la commune. Cette année huit élèves (quatre de chaque école) ont reçu, le 19 juin 2015, en mairie, autour d'un goûter, une calculatrice et un dictionnaire. Tout comme l'an passé, cette

attention a été bien appréciée par les élèves et les parents.

IDENTIFICATION ET NUMÉROTATION DES RUES

Les travaux d'agrandissement de l'école publique ont débuté début novembre et devraient se poursuivre jusqu'à la rentrée de septembre 2015. Le montant des travaux est d'environ 312 000 € HT. Au cours de cette phase transitoire d'un peu moins d'un an, deux structures temporaires de type Algeco sont utilisées. A la fin des travaux, ces deux installations seront démontées et

seuls les bâtiments en dur seront occupés. Les travaux les plus gênants seront réalisés, dans la mesure du possible, pendant les vacances scolaires. Le système de chauffage sera lui aussi entièrement revu permettant ainsi de prendre en compte les nouveaux volumes de manière optimale, dans l'optique de faire des économies.

Les travaux d'aménagement d'un espace de jeux, à droite de l'entrée de l'école, sont maintenant terminés. Cet espace permettra aux plus petits d'évoluer en toute sécurité sur 2 jeux à ressorts et sur un complexe de glisse de type cabane.

LES ENFANTS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il y a quelques années, les élèves des deux écoles de notre commune avaient réalisé des panneaux pour sensibiliser les automobilistes à leur présence afin de les inciter à ralentir.

Ces panneaux installés à deux endroits bien visibles avaient été appréciés de tous. Aujourd'hui, seul un panneau est encore en place mais en mauvais état.

C'est pourquoi le CCAS a décidé de reconduire cette action, en rencontrant les deux écoles pour leur soumettre le projet. Plusieurs panneaux ont été réalisés par les enfants. Tous les élèves ont été associés, des plus petits au plus grands. Les deux panneaux choisis seront installés prochainement en présence des enfants.



BILAN DE L'ANNÉE À L'ECOLINE

Cette année, les élèves de l'école publique ont travaillé autour de 3 grands axes: les jeux mathématiques, l'éducation à l'environnement, les arts du spectacle vivant : la danse et le cirque.

A la fin de chaque période, afin de découvrir les mathématiques autrement, petits et grands ont joué ensemble à des jeux traditionnels tels que les dominos, les petits chevaux, les dames, le loto... Ce moment éducatif d'entraide, de partage et de jeu a été à chaque fois très apprécié.

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, plusieurs sorties en forêt, au bord de la rivière ont été organisées. Des intervenants sont venus sur

l'école pour apporter leurs connaissances et aider les élèves à fabriquer du papier, faire du compost, reconnaître les invertébrés et autres animaux des rivières, trier les déchets...

A travers tout ce travail effectué tout au long de l'année, les élèves ont appris à mieux connaître leur environnement afin de mieux le respecter. Pour finaliser ce projet les enfants ont construit un « Drôle d'arbre » avec des déchets propres.

En ce qui concerne les arts du spectacle vivant, la première partie de l'année a été consacrée à un travail autour du cirque. Ce thème a été un support pour travailler en vocabulaire, motricité, musique, art plastique, littérature. Les enfants

ont présenté un spectacle autour du cirque lors de la fête de Noël.

En deuxième partie d'année, c'est la danse qui a été à l'honneur. Ce fut l'occasion de découvrir des danses d'autres pays du Monde, d'étudier les œuvres d'artistes célèbres qui ont peint sur ce thème, de pratiquer l'expression corporelle.

D'autres projets reconduits chaque année sont venus enrichir à divers moments cette année scolaire : le prix des incorruptibles (littérature de jeunesse), la semaine du goût (échange avec des collégiens de la section cuisine), école et cinéma, le carnaval, la piscine, les sorties sportives (gym maternelle, cross, 48pas), le projet académique occitan, le

tournoi des grands Causes (calcul mental). De plus, les enfants de la Petite Section de maternelle au CM2 ont pratiqué de façon hebdomadaire la langue anglaise à partir de différents supports. Ils ont également pu s'imprégner de cette culture lors de la période anglaise (observation des monuments, étude des traditions...).

L'année prochaine sera, c'est sûr, tout aussi riche en projets divers et variés.



BILAN DE L'ANNÉE À LA FARANDOLE



Au début de l'année scolaire, les élèves ont relevé le défi de tourner un film sur leur école. Ils se sont donc à tour de rôle mis derrière la caméra, improvisés journalistes, photographes, écrivains et réalisateurs. Le défi étant de réaliser ce film sur les trois jours de rentrée... Défi relevé : le film a été envoyé par mail à chaque famille.

En classe, nous avons travaillé sur le thème du cheval : la communication avec les poneys, les cinq sens, leur organisation et leur alimentation. L'ensemble des élèves a participé au projet poney avec un cycle équitation au centre équestre d'Alteyrac. Au programme : les soins du poney (effectuer le brossage;

mettre le licol, le tapis et la selle; et donner à manger aux poneys), la marche avec son poney, la découverte des allures en voltige, le jeu de guidage et la promenade autour du centre.

Cette année, les élèves ont aussi écrit un livre. Une conteuse, un plasticien et l'éditrice des éditions Winioux sont intervenus au cours du second trimestre pour réaliser ce projet. Chacun a pu participer à son niveau. Les maternelles ont proposé les idées et les illustrations, aidés dans cette tâche par les plus grands. Ces derniers ont en plus travaillé sur la narration et les dialogues. Ce livre a été imprimé, dédicacé et vendu par les élèves lors des

portes ouvertes de l'école le 12 juin.

Les élèves suivent des cours d'anglais assurés par une maman d'élève enseignante au Lycée qui anime également un club de langue sur le temps péri scolaire. Nous avons des correspondants américains avec lesquels nous échangeons interactivement grâce à Internet. Nous avons ainsi fêté THANKSGIVING le dernier jeudi du mois de novembre avec de délicieux gâteaux made in USA fabriqués par les petites mains de nos élèves. Dès le plus jeune âge, les élèves sont sensibilisés à l'anglais, à l'espagnol et découvrent des cultures et des mi-

lieux différents (Europe et Etats Unis).

Tout au long de l'année les enfants participent aussi à différents projets : piscine, musique, théâtre, sorties culturelles et sportives, « école et cinéma », Téléthon, fête de Noël avec la venue du Père Noël, carnaval et sa kermesse. L'année scolaire est clôturée par une fête avec la réalisation d'un spectacle présenté aux familles, suivi d'un repas.

Les élèves sont partis en voyage scolaire au mois de juin : destination le Futuroscope avec les marais poitevins pour les primaires et Micropolys pour les enfants de maternelle.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE

A la rentrée 2014 a été mis en place, en collaboration avec la Communauté de Commune de la Terre de Randon, les nouveaux rythmes scolaires et les activités périscolaires. Le bilan établi a permis de constater la satisfaction de l'ensemble des personnes concernées : enfants, enseignants, parents d'élèves et animateurs. De nombreuses activités sportives et culturelles, réparties en cinq périodes avec un thème différent, ont été proposées

aux enfants tout au long de l'année.

Les thèmes proposés pour l'année 2015-2016 ont été définis : le cirque et l'environnement (traitement des déchets). Les activités passeront de quatre fois 45 minutes par semaine à trois fois 1 heure, ceci afin de répondre aux exigences réglementaires de la Caisse d'Allocation Familiales et de permettre le maintien des aides financières.

	Temps scolaire	Temps périscolaire
- de 6 ans	<p>Lundi, jeudi et vendredi : 08h30-11h45 et 14h00-16h00</p> <p>Mardi : 08h30-11h45 et 13h15-16h00</p> <p>Mercredi : 09h00-12h00</p>	<p>Lundi, jeudi et vendredi : 13h15 - 14h15</p>
+ de 6 ans	<p>Mardi et jeudi : 08h30-11h45 et 13h15-16h00</p> <p>Lundi et vendredi : 08h30-11h45 et 14h45-16h00</p> <p>Mercredi : 09h00-12h00</p>	<p>Lundi et vendredi : 13h15 - 14h45</p>

DÉCHETS : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

N'oublions pas que le maintien d'un bon environnement est l'affaire de tous et bénéfique pour tous. Le stockage et le dépôt des déchets recyclables ou non est un des éléments essentiels à notre environnement. Notre commune dispose de lieux bien déterminés et accessibles à tous tant sur notre commune (RD 806 en direction de Mende) pour les déchets mentionnés sur les containers, que dans les communes avoisinantes,

pour les autres déchets : Rieutort-de-Randon (Zone artisanale) et Mende (Zone du Causse d'Auge). Beaucoup trop de déchets sont encore déposés dans les containers non adaptés ou entreposés à même le sol (cartons volumineux, appareils ménagers, fers, pneumatiques, déchets verts...).

Nous vous rappelons que la loi régleme la collecte et le dépôt des ordures. Le décret n°2015-

337 du 25 mars 2015, relatif à l'abandon d'ordures et autres objets, renforce les sanctions applicables pour le non-respect de cette réglementation. L'amende de base encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique est de 450 € sur simple constat par les agents assermentés.

Rappel des horaires des déchetteries de Mende et de Rieutort-de-Randon Mende : ZA du Causse

d'Auge : Horaires d'hiver (1^{er} novembre au 31 mars) : Lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30. Horaires d'été (1^{er} avril au 31 octobre) : Lundi au samedi de 8h 30 à 12h et de 13h 45 à 18h - Dimanche de 9h à 12h. Rieutort-de-Randon : Zone Artisanale : Ouverture le mercredi de 13h 30 à 17h et le samedi de 8h 30 à 12h.

Les chiens tiennent une grande place dans notre vie et sont de très bons compagnons. Beaucoup de chiens sont laissés en liberté et causent des désagréments à la communauté. Certains enfants et même des adultes

ont peur et ne sont pas en confiance dans les rues. Même si votre chien n'est ni « méchant » ni « dangereux », aucun d'entre nous ne peut être sûr de sa réaction. De nombreux endroits sont jonchés de déjections, et

surtout devant les portails ou même dans les cours privées. Les propriétaires sont invités à respecter les règles d'hygiène et de propreté collectives en ramassant les déjections. Le plaisir et la liberté des uns ne doit

pas être source de crainte et de désagrément quotidien pour les autres.

NOS AMIS LES CHIENS

INFORMATIONS COMMUNALES

Quoi de neuf...

Sandra DE MOURA et Mme (esthétique), nouvelle habitante du Chastel, propose ses services en tant qu'infirmière libérale sur la commune. Contact : 06.31.02.28.95

Compteurs d'eau

L'entretien du compteur d'eau est placé sous la responsabilité du propriétaire ou du locataire. Afin de protéger votre compteur des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014. Pour voter sur la commune du Chastel, il appartient à chacun de vérifier sa présence sur cette liste, et de procéder, le cas échéant, à son inscription volontaire (nouveau majeur, déménagement...).

Vœux

Guirlandes et décorations nous rappellent que la fin d'année est proche, c'est un moment propice aux retrouvailles familiales heureuses et joyeuses, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année pour vous et vos familles et une bonne et heureuse année 2015, je pense en particulier à celles et ceux qui sont dans la peine ou touchés par la maladie, qu'ils puissent trouver du réconfort et de l'espoir à l'aube de cette nouvelle année.

Très cordialement.

Didier BRUNEL

DATES À RETENIR

Samedi 04 juillet : fête du pain à Alteyrac (Le Bouffadou).

Samedi 29 août à 14h00 : rentrée de l'école de foot au stade municipal d'Alteyrac.

Samedi 05 septembre : journée portes ouvertes à la bibliothèque municipale

Dimanche 06 septembre : journée des associations Chastelloises.

ETAT CIVIL...

Décès



Marie PEYTAVIN épouse BRAGER (100 ans)

...Nos peines

Naissances



Le 28 janvier : Lilou PALIARGUES

Le 09 avril : Timothée CHEVREMONT

Le 13 mai : Pierre JOURDAN-OSTY

...Nos joies

Mariages



...Nos félicitations